



Collège Pablo PICASSO

Avenue de l'Hôpital
06220 VALLAURIS

Tél : 04.93.64.44.45
Fax (adm.) : 04.93.64.63.13

Fax (intend.) : 04.93.64.91.25
ce.0061211J@ac-nice.fr

PROJET ECO-VTT COLLEGE PABLO PICASSO UNSS SD 06 et SR NICE

Réalisé par M. FAYAUBOST Régis, Professeur Agrégé EPS
Collège PABLO PICASSO

1/ DIAGNOSTIC

1.1/ LA PROBLEMATIQUE VTT

Le Vélo Tout Terrain, loin de l'image populaire « verte » qu'il véhicule (première activité de loisirs en France), et de sa classification comme Activité Physique de Pleine Nature dans les Textes Officiels de référence (Programmes Collège), est assimilé à un véhicule, par le code de la route et le code rural, comme le sont les camions, voitures, motos ou 4x4. Ceci car au moment de la rédaction de ces textes, le vélo n'avait d'utilisation qu'utilitaire, ce qui a bien changé depuis avec l'avènement de notre société de loisirs.

Ce paradoxe crée une multitude de confusions et problèmes liés à la pratique :

- L'accès au parc départementaux est restreint car réglementé (accès limité aux simples parcours balisés VTT et aux pistes)
- Cette « sectorisation » fait suite à une volonté institutionnelle de ne pas mélanger sur les mêmes chemins les différentes pratiques (marche, équitation, course à pieds, VTT), afin de diminuer le risque (le coût ?) d'accidents. Le VTT est d'ailleurs souvent caractérisé comme « dangereux » par les autres, parfois à juste titre suite au comportement irresponsable et à la vitesse dans les chemins d'une minorité de pratiquants inconscients qui deviennent l'image de la pratique du VTT. Malheureusement aussi car ce raccourci facile et rapide permet à certains groupes de pression de garder une main mise sur les sentiers.

Les pistes autorisées sont donc les seules qui permettent à tous de se croiser sans risque, mais parle t-on dès lors de VTT ou de Vélo Tous Chemins ? Quelle serait la spécificité du VTT / au vélo de route si les chemins autorisés restent les mêmes ? L'unique type de pratique qui en découle (randonnée) n'est-elle pas castratrice sur le registre du plaisir, et satisfait elle, ou correspond elle à la pratique de référence ?

- Certaines autorités pensent que la pratique du VTT sur les chemins peut générer un impact écologique négatif, en détériorant la faune et la flore. L'aspect sport mécanique (même s'il n'y a aucun moteur) est mis en avant par ses détracteurs pour mettre à mal l'image de « sport vert » du VTT.
- Les nouvelles pratiques plus ou moins alternatives (free ride, enduro, descente), grosses consommatrices d'espaces verts et de forts dénivelés, se retrouvent limitées dans leur champ d'action. Elles se retranchent alors derrière une pratique hors cadre et/ou plus sauvage, faute de terrains de jeu adaptés.
- Le VTT est plébiscité par le gouvernement pour valoriser la santé et l'écologie (exemple de l'action « Vélib » sur Paris), mais ce même législateur édicte des textes réglementaires interdisant un accès (non restrictif) aux Parc Nationaux et Départementaux.

Ces problèmes et ces conceptions ne sont pas les nôtres. Notre point de vue est que le VTT n'est pas un véhicule mais doit être reclassé comme moyen de déplacement de loisir. Notre conception est que le VTT est une activité « verte », et participe pleinement à une pratique de loisirs, de plaisir, en milieu naturel, à l'entretien et la veille des chemins, n'empruntant que des sentiers existants. Notre conception est que toutes les activités de pleine nature peuvent, en respectant des principes plus proches du bon sens et de la politesse que du dogme, se côtoyer en toute sécurité et convivialité. Resterait certainement à formaliser les règles de bonne conduite et les engagements des uns et des autres le permettant.

1.2/ UNE ECO-ATTITUDE EN PLEIN DEVELOPPEMENT

Ces conceptions sont partagées par une très large majorité de pratiquants, et plus ou moins récemment formalisées et représentés par des associations/fondations, qui ont décidées de défendre cette démarche et ce type de pratique :

1.2.1/ INTERNATIONAL MOUNTAIN BICYCLING ASSOCIATION (IMBA)

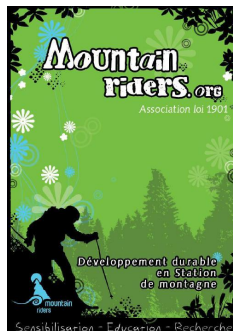
Crée en 1988, cette association californienne a été la pionnière, avec comme préoccupation l'ouverture des sentiers au cyclistes, l'éducation des vététistes, la protection, la création et l'entretien des sentiers tout en responsabilisant ses usagers. Elle a été la première à imposer des « règles des sentiers », largement reprises et détaillées en France par les associations que nous allons présenter par la suite : www.imba.com



1.2.2/ LES MOUNTAIN RIDERS

Mountain Riders est une association déjà bien implantée et très active qui milite pour un tourisme de montagne durable, l'organisation d'un tourisme soutenable, plus particulièrement dans les stations aménagées. Ils ont édité des chartes et de nombreux documents de sensibilisation/information/éducation, et mènent de nombreuses campagnes (« Agir chaque jour », « Réduire mon impact dans mon activité de loisirs », etc.).

Toutes les informations sont consultables sur : www.mountain-riders.org/



1.2.3/ LA MOUNTAIN BIKERS FOUNDATION

Beaucoup plus récente, cette fondation est officiellement portée par les Moniteurs Cyclistes Français (MCF), c'est à dire la fédération des Brevets d'Etat Cyclistes, qui cherche à défendre les principes suivants au niveau national. Elle se fixe d'une part d'informer/conseiller pour l'aménagement de l'offre vtt dans des stations de montagne, et d'autre part de former un groupe de pression pour défendre la cause des vététistes à emprunter les sentiers et cohabiter harmonieusement avec les autres usagers :



Extrait de « La charte de la Mountain Bikers Foundation » :

« Parce que nous sommes tous des invités de la nature et que nous sommes responsables des chemins que nous laisserons demain à nos enfants, voici quelques règles de bon sens à appliquer :

1. Je suis l'ambassadeur du VTT.

En toute circonstance je reste courtois et respectueux de l'ensemble des usagers de la nature. Je dialogue avec eux et m'implique dans les démarches de prévention et de médiation.

2. Je respecte la nature ainsi que la quiétude de la faune et de la flore.

Je rapporte tous mes déchets, même les plus petits.

3. Je respecte le sentier et ne pratique pas le hors piste.

Je roule "propre" pour ne pas laisser de trace de mon passage et je m'engage à préserver les sentiers.

4. Pour ne pas surprendre les autres usagers de la nature, j'annonce systématiquement mon arrivé par un "bonjour" ou à l'aide de ma sonnette lorsque cela est nécessaire. »

1.2.4/ ECO-SENTIERS

Cette dernière, l'association Eco-Sentiers, est une initiative locale, départementale (06) et relayée par le site spécialisé VTT « 1001 Sentiers ». Elle s'inspire des principes initiés par la Mountain Riders, mais les développe, et les adaptes aux spécificités du département des Alpes Maritimes et de la région Provence Alpes Côte d'Azur. Les idées sont ainsi formalisées au travers d'une charte pratiquant, d'une autre, pour les organisateurs, et d'un principe d'éco-veille des sentiers. Ce projet associatif a pour objet la promotion d'une pratique responsable du vélo tout-terrain à travers une charte commune, des actions d'information, d'éducation auprès des pratiquants, et d'entretien du patrimoine des sentiers.

Eco-sentiers a pour ambition de fédérer les pratiquants et les clubs de VTT, en concertation avec les organismes gestionnaires des sentiers, afin de favoriser l'intégration harmonieuse du vélo de montagne dans les espaces naturels et avec les autres usagers.

Compte tenu de notre localisation, de l'actualisation des démarches, de l'investissement sur des sites que nous fréquentons, et de l'aspect spécifique au département des Alpes Maritimes, c'est sur les documents support éco-sentiers que nous nous appuierons pour notre projet.



1.3/ NOS DOCUMENTS DE REFERENCE : LES CHARTES ECO SENTIERS :

ECO-SENTIERS.ORG

« le VTT pour l'avenir des sentiers »



LA CHARTE DU VÉTÉTISTE ECO- SENTIERS

L'image du VTT et des vététistes auprès du grand public n'est pas toujours celle que nous souhaiterions. C'est pourquoi nous avons élaboré cette charte, destinée à tout vététiste évoluant en milieu naturel. Une charte conçue à partir des principes de base de celle éditée par Mountain Riders et approfondie pour s'accorder au mieux avec notre pratique.

Ces principes et conseils n'ont pas été pensés pour dicter ou contrôler la communauté vététiste, et nous sommes conscients que dans la réalité, la mise en œuvre de certaines règles selon le type de pratique adopté n'est pas forcément évidente. Pourtant, **c'est à force de volonté, d'information, d'éducation et de sensibilisation** que l'**intégration** de notre activité, encore jeune parmi les autres sports de nature, sera **facilitée** et que sa **perception** auprès des autres usagers et des gestionnaires en sortira grandie.

Les points énoncés ci-dessous se veulent **fédérateurs**. Ils sont autant de jalons pour faire en sorte que la pratique du VTT se fasse de façon **responsable** par tous. Chaque usager sera ainsi **informé** et **sensibilisé** à l'impact qu'il peut causer lors de sa pratique et de son passage sur un sentier.

Merci de prendre le temps de **consulter cette charte**, de **la faire connaître** autour de vous, et bien sûr de **l'appliquer** !

Respect des sentiers

- En randonnée comme en compétition, restons sur le sentier. Soyons attentif à la trace et à ses abords : roulons de manière à ne pas détériorer l'intégrité du sentier.
- Le VTT est une activité technique. Ne cassons pas les virages en descente, respectons les limites des sentiers sans faire de coupes, et évitons les dérapages, cela accélère de façon irréversible l'érosion.
- Après une période de pluie, évitons de parcourir les secteurs boueux : rouler sur un sentier boueux provoque une érosion accrue de celui-ci, et au fil du temps, un élargissement inutile et dommageable.
- Ne réalisons pas de travaux non autorisés sur un sentier : assurons-nous d'avoir l'autorisation des propriétaires ou des gestionnaires avant toute action. L'aménagement non autorisé ou illégal des sentiers peut entraîner des dommages à l'environnement, des responsabilités en cas de blessures, ou même la possible fermeture du sentier.

- Ne roulons pas sur les sentiers fermés ou interdits aux VTT. Ne pas respecter ces consignes est non seulement illégal, mais donne une mauvaise réputation aux vététistes. Si une interdiction vous paraît abusive, seule une médiation organisée avec les gestionnaires du sentier concerné au nom d'une structure fédérale ou associative, éventuellement relayée par éco-sentiers, peut avoir une action constructive.
- Participons, avec éco-sentiers ou toute autre association, à l'entretien des chemins : élagage, réparation des murs de soutènement, enlèvement des branches et pierres, construction de drainages de ruissellements, fermeture des coupes de virages, nettoyages de printemps... Le plaisir de rouler sur un sentier que l'on a participé à entretenir n'en est que plus grand !

Respect des autres usagers

- Adeptes du VTT, nous partageons les sentiers avec les randonneurs pédestres et les cavaliers. N'oublions pas que les vététistes n'ont jamais la priorité. Ils doivent céder le passage aux randonneurs et aux cavaliers.
- Ralentissons lorsque nous approchons d'autres usagers du sentier et annonçons-leur poliment notre présence. Soyons prêts à toute éventualité et à nous arrêter s'il le faut. L'usage d'une sonnette permet une approche "douce" en avertissant de notre présence.
- Roulons lentement lorsque la visibilité est réduite, ou bien lorsque les sentiers sont fréquentés afin de ne pas mettre en danger la sécurité des autres utilisateurs du sentier ainsi que la nôtre. Soyons courtois.
- Renseignons-nous sur les périodes de chasse. En période de chasse, évitons si possible les traversées de battues.

Respect de la nature

- Ne jetons pas de détritiques en pleine nature (emballages de barres céréalières, chambres à air, sacs plastiques...). Gardons-les dans nos sacs jusqu'à la prochaine poubelle. N'ayons pas peur de ramasser les détritiques oubliés par d'autres usagers.
- Ne dérangeons pas la faune. N'effrayons pas les animaux et respectons leur habitat.
- Préservons la flore de nos forêts et montagnes. N'arrachons pas de fleurs et ne cassons pas de branches.
- Respectons les activités pastorales et agricoles, qui participent à la vie et à l'entretien des espaces naturels traversés.
- Respectons la signalisation aux entrées de parcs. Certaines espèces sont très sensibles au dérangement et d'autres sont en voie de disparition. L'interdiction de certaines zones est parfois le moyen de les sauver.

Environnement et implication

Eco sentiers encourage tous les pratiquants à adopter les principes plus généraux de respect de l'environnement, notamment à travers les conseils proposés par l'association Mountain Riders (www.mountainriders.org) en partenariat avec la Fondation Nicolas Hulot (www.defipourlaterre.org).

Note éco-sentiers

Cette charte a déjà été modifiée depuis sa création début 2008. Elle est amenée à évoluer encore en fonction des actions de l'initiative et des retours de toutes les parties concernées.



ECO-VEILLE DES SENTIERS

De nombreuses personnes, bénévoles ou non, participent au balisage et à l'entretien des sentiers. Ils ne peuvent être partout, tout le temps.

Vous pouvez les aider en respectant le travail accompli et en signalant d'éventuelles anomalies constatées sur le terrain.

Un mur écroulé, une balise dégradée, un arbre en travers, une coupe affreuse, un chemin raviné... Aidez éco-sentiers en faisant remonter ce que vous observez lors de vos balades. Cela ne prend que peu de temps et c'est très utile (et vous pourrez très prochainement consulter en ligne le tableau des fiches d'observation !).

Pourquoi ?

- cela nous aide à établir une priorité sur les chantiers à venir
- cela permet de qualifier l'anomalie pour la remonter aux services appropriés (ONF, Conseil Général...)
- si le niveau de dégradation est léger, cela permet de prévoir d'autres randonnées à cet endroit pour aller entretenir entre deux coups de pédale !

Les fiches d'observation sentiers

Eco-sentiers vous met à disposition une fiche d'observation en ligne, avec la possibilité d'y joindre une photo. Ces **fiches d'observation sentiers** ont été créées par les *Comités Départementaux de Randonnée Pédestre* et sont également à votre disposition dans certains gîtes et dans les Offices de Tourisme.

Essayez d'être aussi précis et factuel que possible afin de permettre aux gestionnaires d'évaluer l'importance de l'anomalie constatée.

ECO-SENTIERS.ORG

« le VTT pour l'avenir des sentiers »



LA CHARTE DE L'ORGANISATEUR ECO- SENTIERS

Tous les principes et conseils énoncés dans la charte du vététiste éco-sentiers sont aussi valables lors de compétitions ou randonnées organisées.

Toutefois, nous pouvons approfondir autour de sept points afin que tout organisateur prenne le soin de mettre en place sa manifestation en respectant au mieux l'environnement et en préservant une image positive de la discipline.

Un tracé réfléchi

Le tracé du parcours doit limiter autant que possible son impact sur l'environnement. L'utilisation des sentiers existants est donc encouragée. S'il y a création de nouveaux chemins (en accord avec les gestionnaires), il est impératif de le faire en suivant quelques règles essentielles : ne pas abattre d'arbre, ne pas détruire d'habitat d'animaux, se préoccuper des espèces végétales protégées, utiliser correctement les obstacles naturels et la pente pour casser une vitesse excessive, prévenir les risques d'érosion, etc.

Combattre les coupes

Toute coupe de virage ou passage hors sentier causant une érosion et des dégâts irréversibles sur l'environnement, il est nécessaire de placer aux endroits sensibles des portes balisées ou mieux, des obstacles naturels, qui obligent les participants à respecter le sentier.

Balisage

Le matériel utilisé pour le balisage du parcours doit respecter l'environnement. Les marquages à la peinture sont donc à éviter, au profit des rubalises et panneaux temporaires.

Sensibiliser les participants

En proposant un engagement à suivre les règles essentielles de respect du sentier sur le bulletin d'inscription (case à cocher sur papier et site internet), l'organisateur incite le participant à rouler de façon responsable.

L'intitulé de cet engagement sur l'honneur pourrait être le suivant : « *Je m'engage à rouler en respectant l'environnement. Je m'interdis de sortir des sentiers, de créer ou emprunter des coupes, et je rapporte tous mes déchets avec moi.* »

Dé baliser

Une fois l'évènement terminé, tout le marquage mis en place doit être retiré au plus tôt. Il en va de la bonne image du VTT auprès des autres usagers des espaces naturels.

Réparer

Pour que le VTT et votre manifestation se pérennise, il faut s'assurer de la bonne santé des sentiers empruntés. Ainsi, si il s'avère que la manifestation a causé des dégâts sur un sentier, il faut en réhabiliter les portions endommagées (murs de soutien, crevasses, ornières, dévers...).

Laisser la nature se reposer

Entre l'épreuve et les reconnaissances, les sentiers d'une manifestation subissent une érosion importante. D'où l'intérêt de changer son parcours et de faire tourner les tracés empruntés à chaque édition. Ainsi un simple entretien permet de conserver dans le temps leurs qualités et leur intégrité.

2/ OBJECTIFS

2.1/ AU NIVEAU DU COLLEGE PABLO PICASSO

OBJECTIF 1 : FAIRE ADHERER AUX PRINCIPES ECO SENTIERS ET ECO VEILLE TOUS LES LICENCIES DE L'AS VTT DU COLLEGE PABLO PICASSO, MAIS DE FACON CONCRETE ET ADAPTEE.

OBJECTIF 2 : OFFICIALISER ET COMMUNIQUER SUR CES ENGAGEMENTS AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT.

2.2/ AU NIVEAU DEPARTEMENTAL ET ACADEMIQUE DE L'UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE (UNSS)

OBJECTIF 3 : ADHERER AUX PRINCIPES ECO VEILLE ET SURTOUT ECO ORGANISATEUR POUR L'ORGANISATION DES EPREUVES DE CHAMPIONNAT DE DISTRICT, DEPARTEMENTAL ET REGIONAL (PUISQUE LE CD06 ORGANISERA L'EPREUVE CETTE ANNEE).

OBJECTIF 4 : COMMUNIQUER SUR CES ENGAGEMENTS ECO-VTT AU NIVEAU DEPARTEMENTAL ET REGIONAL UNSS.

3/ MOYENS

3.1/ POUR L'OBJECTIF 1 : FAIRE ADHERER AUX PRINCIPES ECO SENTIERS ET ECO VEILLE TOUS LES LICENCIES DE L'AS VTT :

3.1.1/ LOGIQUE DE L'ELABORATION DU PROJET ECO-VTT CLG P. PICASSO.

L'élaboration de ce projet est une ouverture au sein de notre établissement vers une pratique du VTT qui ne peut être dissociée d'une approche écologiste.

Ce projet cherche à établir un diagnostic concret et critique (partie 1.1), à relever ce qui existe déjà pour répondre au problème (partie 1.2), et à s'en inspirer dans des mesures concrètes, et surtout réalisables par le public d'élèves du collège. Il s'agit donc de passer au filtre pédagogique et didactique les chartes, de reprendre ce qui peut l'être, de modifier et d'adapter ce qui ne le peut pas, voire de proposer de nouveaux points qui répondraient au mieux à nos spécificités diverses.

3.1.2/ L'ADAPTATION DES PRINCIPES MOUNTAIN BIKERS FOUNDATION ET ECO SENTIERS AU COLLEGE PICASSO : NOS ENGAGEMENTS ECO-VTT:

3.1.2.1/ NOTRE DEMARCHE

Il s'agit là du noyau dur de notre projet, à savoir quels sont les engagements que les licenciés à l'AS VTT du collège PICASSO peuvent et veulent tenir en s'inspirant des démarches IMBA, Mountain Riders, Mountain Bikers Foundation et surtout éco sentiers. Notre volonté a été de tenir compte des sites fréquentés, de nos contraintes de fonctionnement (UNSS), de la spécificité du public de notre AS VTT. Nous avons fait le pari du concret et du réalisable, plutôt que d'engagements plus ambitieux sans nul doute, mais qui ne pourraient être tenus.

A partir de l'année scolaire 2008-2009, tous les élèves qui seront licenciés à l'AS VTT du collège P. PICASSO s'engagent donc à respecter, sous la tutelle de M. FAYAUBOST, les engagements suivants :

3.1.2.2/ LES ENGAGEMENTS DES LICENCIÉS A L'AS VTT DU COLLEGE PABLO PICASSO DE VALLAURIS GOLFE-JUAN

/Respect des sentiers

- Pas de « hors piste », nous restons sur les sentiers.
- Pas de dérapages sur les sentiers pour notre plaisir.
- On ne roule pas sur des sentiers signalés comme interdits aux VTT, ou signalés comme réservés aux piétons ou marcheurs.
- Pas de coupe sauvage des virages.
- Pas de sortie par temps pluvieux, et si sortie suite à des averses, nous n'allons pas dans la forêt, nous adaptons notre sortie soit en travaillant de la technique, soit en roulant sur des terrains adaptés aux conditions humides, soit en se rabattant sur une sortie route.
- Aucun aménagement sauvage et sans autorisation des sentiers ou des sites.
- Un chantier de rénovation et/ou d'entretien par an, soit de sentiers, soit d'un site, sur un ou plusieurs mercredis après midi. Pour 2008-2009 : réhabilitation circuit bmx Vallauris.

/Respect des autres usagers

- Nous cédon le passage aux randonneurs, coureurs et aux cavaliers, nous les saluons.
- Si ces personnes préfèrent nous laisser passer, nous ralentissons et nous les remercions.
- Nous nous signalons tout obstacle par l'éternelle méthode du « téléphone arabe ».
- Le chef de file signale aux marcheurs le nombre de vététistes à venir, le serre file signale aux marcheurs qu'il est le dernier du groupe.
- Nous sommes courtois.
- Nous ralentissons sur les sentiers les plus fréquentés ou aux abords de zones les plus fréquentées.

/Respect de la nature

- Aucun jet de papier, détritus, tout ce qui est emmené est ramené et jeté à la poubelle.
- On n'effraie pas les animaux et dérangeons le moins possible.
- On n'arrache pas de fleur, ni ne cassons de branche.
- Nous nous déplaçons sur les sites (parc des Tuilières, Parc de la Valmasque) en VTT, et plus avec le J9 de l'établissement et sa remorque.
- Nous venons et repartons des entraînements en VTT pour ceux qui le peuvent.
- Nous utilisons le J9 + remorque pour les déplacements sur les événements (ROC D'AZUR, Championnats Départementaux et Académiques) plutôt que bus.
- Nous réparons nos chambres à air crevées, plutôt que d'utiliser une chambre neuve, tant que cela est possible.
- Nos pneus sont utilisés au maximum, tant que cela ne pose pas de problème de sécurité.
- Nos VTT ne sont nettoyés qu'après plusieurs sorties, et au Karcher pour économiser l'eau.

3.1.3/ POUR LES ELEVES LE DESIRANT, SIGNATURE DE LA CHARTE ECO-SENTIERS

Les engagements dans le cadre de l'AS VTT des licenciés ont été précisés si dessus, et relèvent de la pratique en temps scolaire. Les élèves le désirant, et souhaitant s'engager au niveau de la charte éco sentiers dans le cadre de leur pratique privée et hors temps scolaire, peuvent devenir signataire de la charte en se rendant directement à l'adresse suivante : <http://eco-sentiers.org/adhesion/adhesion-pratiquants/>. Dans le dernier champ du formulaire ("communauté"), les élèves sont invités à renseigner l'espace "mot clé" avec « collège Pablo Picasso », comme cela nous pourront faire un retour statistique des inscriptions.

3.2/ POUR L'OBJECTIF 2 : OFFICIALISER ET COMMUNIQUER SUR CES ENGAGEMENTS AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT:

3.2.1/ SIGNATURE DU PROJET PAR LE CHEF D'ETABLISSEMENT DU COLLEGE P. PICASSO

Une des spécificités des associations sportives des établissements scolaires du second degré est que le Président de droit de l'AS est le Principal (directeur pour les Lycées) de l'établissement. Le fait que notre projet soit signé par M. le Principal permet donc d'officialiser nos intentions au niveau à la fois de l'AS, mais aussi du collège. Si d'un premier abord cela peut sembler très formel, les principes développés par notre projet seront connus, éventuellement communiqués, et pourraient pourquoi pas servir de base de travail transversal pour d'autres actions, ou projets, sur le registre de l'écologie au sein de l'établissement (exemple des chantiers UPI de réhabilitation des très rares espaces verts du collège).

3.2.2/ COMMUNIQUER SUR NOTRE PROJET AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT

Lors de la prochaine Assemblée Générale de l'AS, le projet sera expliqué et détaillé à tous les membres et animateurs de l'AS, et apparaîtra bien entendu sur le Procès Verbal de l'AG.

Mais encore, le projet, comme cela l'avait été demandé par les vététistes licenciés, sera affiché sur le grand panneau d'information dédié à notre activité, ce qui permettra à chaque licenciés VTT d'utiliser ce support pour montrer les engagements pris, valoriser leur action, et générer des discussions autour d'un sujet (l'écologie) très sensible pour les jeunes, mais rarement traduit en faits aussi concrets.

3.3/ POUR L'OBJECTIF 3 : ADHERER AUX PRINCIPES ECO VEILLE ET SURTOUT ECO ORGANISATEUR POUR L'ORGANISATION DES EPREUVES DE CHAMPIONNAT DE DISTRICT, DEPARTEMENTAL ET REGIONAL:

Les deux services, Départemental des Alpes Maritimes (SD 06) et Régional de l'académie de Nice (SR NICE), via la signature de la charte éco organisateur par leurs directeurs respectif, à savoir M. BORTOLOSSI Henri et M. SIN Claude, s'engagent au respect des 7 points décrits. Pour cela, ils informeront le responsable de l'évènement et les membres des équipes d'organisation de la signature de ces chartes, et veilleront au respect des engagements. Ils porteront grande attention, par là même, à ce que d'éventuels championnats de district (bas et haut pays par exemple sur le 06) se tiennent au même protocole. M. FAYAUBOST se tient à leur disposition comme référent et instigateur du projet, et reste consultable pour toute question relative au sujet.

De la même façon, les 2 services s'engagent sur le principe d'éco veille, et préviendraient les services responsables des sites (ONF, Mairies, particuliers) de toute anomalie constatée sur le terrain afin de préserver les lieux.

La signature des chartes est possible directement sur le site dédié, à l'adresse suivante : <http://eco-sentiers.org/les-chartes/>.

Les organisateurs des compétitions, sous couvert du SD06 et du SR NICE, pourront parfaitement envisager de pénaliser ou de déclasser des coureurs ou des équipes qui seraient coupables de volontairement détériorer, salir ou dégrader les sites qui nous reçoivent. Pour ce faire, pourrait apparaître dès l'année scolaire 2008-2009 dans le règlement de l'épreuve un alinéa concernant le projet éco vtt, et la nécessité de respecter ce nouveau point de règlement, de manière à ce que respecter les sentiers, les autres usagers ou la nature devienne un point de règlement au même titre que l'obligation du port du casque. Il en va de la pérennisation de la pratique du VTT en pleine nature. Et l'UNSS, souvent porteuse et précurseur sur de nombreux thèmes (comme la formation des jeunes arbitres, le respect d'une spécificité scolaire), pourrait une nouvelle fois s'illustrer en étant l'instigatrice de l'obligation réglementaire d'une éco attitude.

3.4/ POUR L'OBJECTIF 4 : COMMUNIQUER SUR CES ENGAGEMENTS ECO-VTT AU NIVEAU DEPARTEMENTAL ET REGIONAL UNSS:

Quelques points assez simples vont permettre de communiquer au mieux sur cette initiative et de la développer, à savoir :

- Avant chaque manifestation, un moment sera pris par le responsable de l'organisation pour expliquer rapidement le projet aux coureurs, les engagements pris et donc les attentes en termes d'écologie. Les engagés seront invités à aller visiter le site, voire pourquoi pas à signer la charte pour ceux qui se sentent concernés. Le principe de pénaliser des coureurs – pollueurs sera rappelé et intégré au règlement.
- Le projet, une fois signé par les différents intéressés, sera envoyé à chaque professeur d'EPS animant une AS VTT, sur le 06 puis le 83, afin de l'inviter, s'il est intéressé, à signer les chartes éco sentiers et/ou à mener un projet similaire.
- Le point éco VTT pourrait être abordé lors des prochaines CMD et CMR (commissions techniques départementale et régionale), et discuté.
- Lors de l'organisation des championnats, les équipes d'organisations seront informées du projet et de l'existence d'éco sentiers.
- Il est envisageable que notre projet soit mis en lien sur le site éco sentiers afin de le rendre disponible à tous les professeurs d'EPS qui le souhaiteraient, mais aussi afin de montrer l'implication du milieu scolaire ainsi que du sport scolaire dans ce type d'initiatives.

4/ EVALUATION

4.1/ FAIRE ADHERER AUX PRINCIPES ECO SENTIERS ET ECO VEILLE TOUS LES LICENCIÉS DE L'AS VTT DU COLLEGE PABLO PICASSO.

Evaluation quantitative :

- Nombre d'élèves inscrits à l'AS VTT ne respectant pas les engagements du projet éco VTT

- Fréquence des rappels à l'ordre du professeur animateur pour non respect des engagements.
- Nombre d'élèves signataires de la charte éco sentiers sur leur initiative (statistiques).

Evaluation Qualitative :

- Impact du projet sur les attitudes des licenciés.
- Les engagements pris par notre projet sont-ils adaptés à nos élèves ?

4.2/ OFFICIALISER ET COMMUNIQUER SUR CES ENGAGEMENTS AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT.

Evaluation quantitative :

- Signature par le Chef d'Etablissement du projet.
- Nombre de personnes venant spontanément nous parler du projet.
- Nombre de projets sur le thème de l'écologie ayant eu connaissance du projet éco VTT, ou création de projets transversaux.
- Apparition du projet au PV de l'AG.
- Nombre d'articles ou de communications via différents média sur le projet

Evaluation Qualitative :

- Lecture du projet par les élèves passant aux abords des panneaux d'information.
- Appréciation générale de la communication autour du projet.

4.3/ ADHERER AUX PRINCIPES ECO VEILLE ET SURTOUT ECO ORGANISATEUR POUR L'ORGANISATION DES EPREUVES DE CHAMPIONNAT DE DISTRICT, DEPARTEMENTAL ET REGIONAL:

Evaluation quantitative :

- Signature de la charte éco organisateur par les directeurs départementaux et régionaux.
- Rapport nombre d'anomalies constatées sur le terrain / nombre de signalements réalisés auprès des services responsables.
- Nombre de chantiers ou réparations effectués sur les sites recevant les compétitions.
- Nombre d'élèves ou d'équipes disqualifiés pour manquement à la charte éco organisateur.

Evaluation Qualitative :

- Etat des sites après les compétitions.
- Evaluation d'une éventuelle éco dégradation.

4.4/ COMMUNIQUER SUR CES ENGAGEMENTS ECO-VTT AU NIVEAU DEPARTEMENTAL ET REGIONAL UNSS:

Evaluation quantitative :

- Interventions menées avant chaque compétition (district, départementaux, académiques).
- Rapport nombre de retours sur le projet / nombre d'envois.
- Nombre d'AS VTT ayant reçu le projet.
- Nombre de membres des équipes d'organisation ayant été informées du projet et de l'existence des chartes.

Evaluation Qualitative :

- Impact des interventions auprès des jeunes compétiteurs.

- Réceptivité des professeurs EPS lors des CMD et CMR.
- Appréciation générale de la communication autour du projet.
- Mise en place d'un lien PDF du projet sur le site éco sentiers.

Formalisé le 16/02/2009
A Vallauris Golfe-Juan

M. VERHAGUE D.
Principal, Président d'AS
Clg. P. PICASSO
Vallauris Golfe Juan

M. FAYAUBOST R.
Agrégré EPS
Animateur AS VTT
Rédacteur du Projet